

Compte-rendu

Séminaire du Projet d'agglomération

→ 13 novembre 2008

**« Economie et développement durable :
enjeux et perspectives pour
l'agglomération franco-valdo-genevoise »**

| | |
|---|-----------|
| Préambule | 3 |
| Introduction | 4 |
| Un projet complexe... avec des enjeux forts | 4 |
| Des perspectives de développement fortes qui renforcent l'importance des enjeux | 4 |
| La Politique de pôles de développement économique (PPDE) : pour un développement équilibré | 5 |
| Une démarche pour organiser le développement durable de l'agglomération franco-valdo-genevoise | 5 |
| La bi-localisation : une réponse pour une dynamique économique transfrontalière | 5 |
| Des premiers apports et des travaux en cours | 6 |
| La PPDE du canton de Vaud | 7 |
| L'agglomération de Bâle et la coopération transfrontalière | 8 |
| Des ateliers de travail sur les études PPDE | 10 |
| Zoom sur la volonté politique et le portage de l'action | 10 |
| Zoom sur l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme et de la mobilité | 12 |
| Zoom sur l'implantation d'activités économiques et la bi-localisation | 13 |
| Zoom sur la démarche | 14 |
| Conclusion : de l'enthousiasme, des outils et de la mixité ! | 15 |

Compte-rendu du séminaire des élus et des représentants de la société civile du 13 novembre 2008

*Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86
email : infos@projet-agglo.org - www.projet-agglo.org*

*Conception :
Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - Sémaphores - Vitamine - décembre 2008*

*Crédits photos pour ce document :
Communauté de communes du Pays de Gex - Lucien Fortunati - luftbildschweiz.ch - Canton de Vaud*

Préambule

Réunis pour la première fois pour une journée commune lors du séminaire du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois du 13 novembre 2008, près de 300 élus et représentants de la société civile de l'agglomération transfrontalière ont travaillé autour du thème : « Economie et développement durable : enjeux et perspectives pour l'agglomération franco-valdo-genevoise ».

L'agglomération franco-valdo-genevoise ne sera viable que si sa dynamique économique se consolide et permet un développement économique équilibré entre les territoires qui la composent tout en bénéficiant au plus grand nombre et en restant économe en espace. Cette agglomération fait face aujourd'hui à diverses réalités. D'une part, un territoire suisse extrêmement attractif, favorisé par les accords bilatéraux et la libéralisation croissante du marché du travail mais qui peine, notamment à Genève, à trouver des espaces pour l'accueil de nouvelles activités économiques. D'autre part, un territoire français, dynamisé par sa situation mais marqué par une forte proportion d'emplois dans les services de proximité.

Au travers de la Charte d'engagement du Projet d'agglomération signée en décembre 2007, les partenaires français et suisses se sont engagés à « assurer la mise en place d'un développement économique plus équitable entre les territoires franco-valdo-genevois » et à « créer les conditions-cadre nécessaires pour accueillir environ 100'000 emplois supplémentaires d'ici 2030 ».

Pour répondre à ces enjeux, une Politique de pôles de développement économique intégrée (PPDE) est en cours d'élaboration, afin de rééquilibrer le développement entre les territoires français, vaudois et genevois, particulièrement pour ce qui concerne l'accueil d'emplois qualifiés côté français, et pour favoriser l'implantation judicieuse d'activités économiques sur l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Le séminaire s'est déroulé en deux parties.

Une matinée de plénière où MM. Robert Cramer, Pierre-François Unger, Conseillers d'Etat de la République et canton de Genève et Robert Kuster, département de l'économie et de la santé du canton de Genève, ont présenté les avancées du Projet d'agglomération en matière d'économie. Des exemples de politique de



Plénière du matin

mise en œuvre sont ensuite venus nourrir les débats : présentation de la politique de coopération transfrontalière et de développement économique de l'agglomération trinationale de Bâle par M. Guy Morin, Président du Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville et présentation de la PPDE du canton de Vaud, outil au service du développement économique et territorial par M. Jean-Baptiste Leimgruber, service de l'économie, du logement et du tourisme, représentant du canton de Vaud.

S'en est suivi un après-midi de travail en tables rondes autour des premiers résultats de deux études menées sur les territoires français de l'agglomération et du canton de Genève qui dressent un inventaire des sites identifiés dans le cadre de la PPDE franco-valdo-genevoise.

Les résultats de ces échanges ont été présentés au Comité de pilotage du Projet d'agglomération le 25 novembre 2008. Ils confirment l'intérêt de la démarche et viendront alimenter les travaux d'approfondissement de la PPDE.

Un an après la signature de la Charte d'engagement, le travail se poursuit et la volonté de mettre en place des politiques publiques à l'échelle d'agglomération est une nouvelle fois affirmée.

Pour l'économie, comme pour les autres thèmes abordés par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, les objectifs d'un développement durable d'agglomération ne peuvent être atteints qu'avec la mobilisation des élus, des milieux économiques et de la société civile qui se sont réunis le 13 novembre 2008 pour contribuer à la mise en place progressive d'une PPDE.

Retrouvez l'intégralité des documents présentés lors du séminaire sur www.projet-agglo.org rubrique Documentation et média / Participation / Séminaire 13 novembre 2008.

Introduction

Un projet complexe... avec des enjeux forts

Quatre années après le lancement de la démarche du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, et près de 12 mois après la signature de la Charte, la mobilisation des élus et des représentants de la société civile se confirme, dynamisée par les premières mises en oeuvre.

C'est un projet complexe car son périmètre réunit aujourd'hui deux pays, deux cantons suisses, une région, deux départements français et couvre 210 communes qui représentent 860'000 habitants et 385'000 emplois.

C'est surtout un territoire avec des enjeux de développement et d'aménagement forts : environ 500'000 passages de la frontière cantonale genevoise sont comptabilisés chaque jour, plus des 2/3 étant liés à des motifs professionnels. Dans ce contexte, un rééquilibrage est nécessaire pour éviter que des territoires soient limités à des fonctions résidentielles tandis que d'autres voient leur densité d'activités économiques augmenter fortement.

Quatre grands défis sont à relever.

- Tout d'abord, il s'agit de mieux répartir la localisation des emplois et la construction de logements. C'est le point de départ d'un aménagement équilibré du territoire.
- Il est ensuite nécessaire de gérer plus efficacement la mobilité, ce qui passe par les infrastructures routières, les transports en communs mais également les modes doux.
- L'étalement urbain doit être davantage maîtrisé, afin de conserver une qualité de vie basée notamment sur des paysages préservés.
- Enfin, le dernier défi, est celui de l'environnement : le modèle actuel de développement a des impacts négatifs à son égard qu'il est indispensable de réduire.

Face à ces défis, les PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération) jouent un rôle important pour l'appropriation et la concrétisation du Projet.

► **Pour plus d'information sur les PACA**, consultez La Lettre n°1 du Projet d'agglomération.

Des perspectives de développement fortes qui renforcent l'importance des enjeux

Ces défis sont d'autant plus importants que les perspectives de développement envisagent 100'000 emplois supplémentaires et 200'000 habitants nouveaux à horizon 2030.

Ces perspectives rendent indispensable une réflexion d'ensemble sur l'organisation de ce territoire transfrontalier : où installer ces nouveaux habitants, où localiser les entreprises, etc. Si nous laissons faire, les tendances actuelles vont se renforcer. C'est pour cela que le Projet préconise que 50% des nouveaux habitants soient accueillis à Genève, tandis que 30% minimum des nouveaux emplois soient localisés en France, et tout particulièrement des emplois qualifiés.



Technoparc du Pays de Gex

Face à cet objectif, la Politique de pôles de développement économique (PPDE) actuellement en cours d'élaboration revêt toute son importance, ainsi que la mise en place d'instruments facilitateurs d'une dynamique économique transfrontalière, tels les accords fiscaux sur les prix de transfert pour les PME (Petite et moyenne entreprise) bi-localisée, (Suisse et France).

La Politique de pôles de développement économique (PPDE) : pour un développement équilibré

Une démarche pour organiser le développement durable de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Cette politique est une démarche qui vise à faciliter et permettre l'accueil de nouvelles activités économiques ainsi que le développement des activités déjà en place.

Son principe directeur est d'accompagner le développement économique en s'appuyant sur un maillage de pôles d'activités adéquat et couvrant l'ensemble de l'agglomération afin de réduire ou optimiser les déplacements et les impacts environnementaux. Autrement dit, il s'agit de favoriser l'implantation de la bonne activité, au bon endroit, en fonction de la présence de main d'œuvre, de transports en communs, de voies de dessertes, de services aux entreprises adaptés et de foncier disponible.

Concrètement, la première étape vise à établir un état des lieux, territoires par territoires, des sites ayant des potentiels de niveau d'agglomération pour l'accueil d'activités économiques, en identifiant les types d'activités pour lesquelles chaque site est le plus adapté.

Ceci est alors comparé aux besoins des entreprises, et de cette comparaison découlent les aménagements ou adaptations à opérer pour pouvoir se donner les meilleures chances d'accueillir les activités envisagées.

Dans la phase opérationnelle, trois grands types d'actions doivent être conduites : des actions réglementaires et des financements pour assurer la maîtrise foncière (Fondation des terrains industriels - FTI, Etablissement public foncier - EPF) ; des financements pour réaliser les équipements ou aménagements nécessaires à la qualification des pôles et enfin des aides pour la gestion des sites en tant que tel.

Cette démarche de PPDE vise également à faire de la frontière un véritable atout et favoriser la bi-localisation d'entreprises de part et d'autre de la frontière.

La bi-localisation : une réponse pour une dynamique économique transfrontalière

La France et la Suisse disposent d'avantages comparatifs différents. De manière très schématique, la Suisse présente un avantage sur le plan fiscal tandis que la France présente un avantage sur les coûts. Ainsi, les entreprises à très haute valeur ajoutée ont tendance à s'installer en Suisse ; à l'inverse les entreprises de production de biens ou de services ayant un taux de marge moyen ont plus d'intérêts à s'installer en France.

Au-delà de ce raisonnement comptable, la bi-localisation peut représenter de nombreux avantages pour les entreprises : rayonnement international en Suisse, ouverture sur le marché européen en France, opportunités de marchés supplémentaires, plus grandes facilités pour trouver des espaces immobiliers, tant pour l'entreprise que pour les employés, localisation raison-

née des différentes unités d'un même groupe selon son taux de marge, etc.

Cette bi-localisation est favorisée par des règles fiscales spécifiques négociées entre la Suisse et la France afin de faciliter les échanges au sein d'un même groupe établi de part et d'autre de la frontière. Ainsi, les entreprises localisées tant en Suisse qu'en France peuvent bénéficier d'un accord préalable en ce qui concerne les bases de leur facturation transfrontalière, en éliminant toute possibilité de reprise fiscale rétroactive. Un régime simplifié est proposé aux PME, pour lesquelles la sécurité juridique et fiscale est établie dès à présent.

► Pour plus d'information : www.crfginfo.org

Des premiers apports et des travaux en cours

Deux études pour recenser les capacités d'accueil

Deux études préalables pour la mise en place d'une PPDE transfrontalière ont été engagées de chaque côté de la frontière afin de réaliser un état des lieux des potentiels d'accueil d'activités et identifier les leviers ou aménagements à réaliser pour les rendre attractifs. (NDLR : pour un travail à l'échelle de l'agglomération, une base de données géographique a été réalisée pour faciliter le travail entre les partenaires, à l'exemple de la carte page 11).



Site économique d'Archamps

susceptibles d'être accueillies préférentiellement ont été déterminés ainsi que les recommandations pour la qualification de chacun des sites. Cela a été traduit dans une vue d'ensemble de l'aptitude des sites pour chaque branche d'activité, aujourd'hui, et à l'horizon 2030 après la mise en place des mesures prévues par le Projet d'agglomération, ainsi que par une première estimation du foncier disponible à court, moyen et long termes.



Siège de Rolex à Genève

L'étude PPDE France

Elle vise à analyser les potentiels des sites stratégiques de niveau d'agglomération, et les conditions pour les rendre attractifs afin d'attirer des emplois qualifiés. En effet, les sites disponibles sont nombreux et grands mais certains d'entre eux peu attractifs à l'heure actuelle. Il s'agit donc, au-delà du recensement, d'identifier clairement les actions à conduire afin d'adapter, qualifier et valoriser l'ensemble des sites.

A l'heure actuelle la cartographie des sites et un descriptif des qualités de chacun d'entre eux ont été réalisés. A partir de cet état des lieux, les types d'activités

L'étude PPDE Genève

Son objectif premier est de dresser un inventaire des sites susceptibles d'accueillir de nouvelles activités économiques. Cela dans un contexte où les espaces disponibles manquent et où, actuellement, la demande est déjà supérieure à l'offre alors qu'il faudra être en mesure d'accueillir 60'000 emplois supplémentaires à horizon 2030. Il s'agit donc de développer de nouveaux sites identifiés dans le Projet d'agglomération qui seront étudiés dans les PACA et d'optimiser les sites actuels, notamment le périmètre Praille-Acacias-Vernet (PAV), du point de vue économique et du développement durable.

Au-delà de l'identification des potentiels de surfaces brutes de plancher et de l'aptitude des sites à accueillir les différents types d'activité, l'étude a permis d'élaborer trois scénarios de répartition. Chaque scénario est élaboré sur une hypothèse différente. Ainsi dans le scénario « marché » (absence de régulation et ajustement offre/demande classique), les activités à faible valeur ajoutée se trouvent exclues du canton de Genève. Dans l'hypothèse « densité/transports », les entreprises à forte densité de main d'œuvre ou de clientèle se trouvent privilégiées. Enfin l'hypothèse « mixité/synergie », qui s'inscrit dans la suite des planifications actuelles, propose des sites d'accueil diversifiés ou,

pour les sites déjà spécialisés, un renforcement de cette spécificité.

Des accords fiscaux sur la bi-localisation

Un régime simplifié d'accords sur les prix de transfert est proposé par la Direction française des impôts aux PME employant moins de 250 salariés et réalisant jusqu'à 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'engagement du Ministère des finances français a été porté à la connaissance de l'Administration fiscale cantonale genevoise, et a recueilli sa pleine approbation, les principes de base concernant les prix de transfert étant les mêmes pour les deux administrations.

La PPDE du canton de Vaud

Une politique qui a fait ses preuves

Cette politique est presque déjà « ancienne » puisqu'elle est née en 1996. C'est notamment d'elle que s'inspire la démarche en cours sur le territoire franco-valdo-genevois.

La PPDE vaudoise a pour objectif d'offrir aux acteurs économiques les conditions les plus claires possibles pour l'implantation des activités économiques. Il s'agit notamment de développer des articulations et des synergies entre politiques de développement économique classiques et planification spatiale pour aider aux investissements et répondre efficacement aux demandes des entreprises en matière de lieux d'implantation.

Une maturation progressive

La première phase de mise en œuvre, de 1996 à 2000, a vu le lancement de premières mesures de soutien, avec une gestion réactive à la demande. Il s'agissait surtout de mettre en place l'outil et de bien organiser le dispositif et la structuration des différents acteurs. Sur cette période, le canton a investi directement 7 millions de francs et accordé 8 millions de francs de prêts à taux zéro. Cela a permis de créer 1'300 emplois.

Lors de la seconde phase, de 2000 à 2005, la démarche a été de plus en plus proactive vis-à-vis des entreprises, le partenariat public s'est renforcé et les actions de planification stratégiques ont pu se déployer. Dans cette phase, ce sont 2'700 emplois qui ont été créés, avec un investissement du canton de 16 millions de francs et l'attribution de 16 millions de francs de prêts sans intérêts.

La troisième phase de mise en œuvre est en cours actuellement et les nouvelles actions porteront essentiellement sur la mutualisation des ressources financières dans le cadre de la Loi sur l'appui au développement économique et sur la coordination de la PPDE avec les projets d'agglomération et les organismes de promotion économique.

Aujourd'hui de nouvelles orientations

Aujourd'hui 19 pôles sont constitués, organisés en 38 sites et réunis au sein du Groupe opérationnel de pôles (GOP) qui est l'instance de mise en œuvre de la PPDE. Un travail de réactualisation des sites est en cours et de nouvelles orientations se mettent en œuvre pour aller vers un développement davantage qualitatif et durable, en cohérence avec les autres politiques sectorielles : mobilité, environnement, logement, développement durable. Concrètement, les sites sont appréhendés dans une vision globale et qualitative de l'organisation territoriale. Cela se traduit par des schémas directeurs ou autres outils d'aménagement et par des plans d'actions inscrits dans des projets de territoire. Cette inscription permet notamment une meilleure valorisation des potentialités du territoire et une appréhension spatiale fine du développement.

Dans ce contexte complexe et afin d'enrichir au maximum la réflexion, le GOP propose, lorsque cela est possible, le principe du concours d'urbanisme. Cette démarche, outre son ouverture à la confrontation d'idées multiples, a le grand avantage de permettre aux acteurs d'interagir avec les idées, de les critiquer, les réorienter et d'en demander certains développe-

ments particuliers. Grâce à cette procédure, le choix du projet de territoire peut se faire par comparaison avec d'autres propositions. Elle permet en outre aux partenaires, notamment les acteurs locaux, de s'approprier le projet.

Un bilan positif

Aujourd'hui, le bilan tiré de cette politique se traduit par une véritable valeur ajoutée pour le développement économique qui repose sur une planification stratégique coordonnée et explicite, l'identification fine des contraintes à l'implantation et un accompagnement

tout au long des démarches d'implantation (planification, permis de construire, procédures, etc.)

Le réseau de compétences et le GOP permettent aux acteurs de disposer d'une information claire, synthétique, actualisée, rapide. A moyen terme, l'objectif sera de créer un guichet unique pour encore plus de lisibilité et d'efficacité auprès des entreprises et des partenaires locaux.

► Pour plus d'information : www.economie.vd.ch



Carte des pôles de développement économique - (mis à jour le 11.09. 02)

L'agglomération de Bâle et la coopération transfrontalière

Une agglomération trinationale

L'agglomération de Bâle s'étend aujourd'hui sur trois pays, quatre cantons suisses, un département français et un Land allemand qui recouvrent 127 communes et comptent 731'000 habitants. Une étude prospective à horizon 2020 a servi de point de départ à une réflexion stratégique approfondie. Elle montre qu'à cette date Bâle pourra être perçue comme le centre urbain d'une région trinationale qui comptera presque 1 million de personnes.

Des problématiques partagées avec le franco-valdo-genevois

Cette agglomération connaît une problématique forte concernant les transports : les migrations journalières sont nombreuses (30'000 frontaliers chaque jour), avec une dynamique démographique contrastée : la ville de Bâle a perdu de la population alors que la périphérie en a gagnée. Cela accentue d'autant plus le problème des déplacements et de circulation.

Par ailleurs, l'agglomération constitue un goulot d'étranglement pour le ferroviaire comme pour les autoroutes.

Cependant elle est plutôt bien dotée en transports en communs (réseau de tramway développé, réseau express régional assez dense) mais les transfrontaliers les utilisent relativement peu.

Un outil de coopération : l'Eurodistrict Trinational de Bâle

Une structure de coopération a été créée afin d'assurer un projet de développement et d'aménagement cohérent de l'agglomération : l'Eurodistrict Trinational de Bâle qui est structuré avec une Assemblée des membres (les communes, les cantons, etc.), un comité directeur constitué en parité (8 suisses, 8 allemands, 8 français) et un comité consultatif de 50 membres.

De nombreux projets à l'échelle transnationale

Dans le domaine des transports, plusieurs actions sont en cours : projet de coopération tarifaire pour les transports en communs, le développement des lignes

express régionales au-delà des frontières, le prolongement de la ligne 8 du tramway jusqu'en Allemagne, le renforcement de l'aéroport Bâle-Mulhouse et, une meilleure intégration de l'agglomération aux transports intérieurs et extérieurs des trois pays.

Parmi les autres projets on peut noter : le développement et la préservation du paysage transfrontalier, un travail d'accord pour la prise en charge des dépenses de santé effectuées par une personne dans un autre pays que celui de sa nationalité, une exposition internationale d'architecture afin de renforcer l'identité commune du territoire.

Enfin, la coopération transfrontalière en tant que telle constitue un axe fort, notamment à travers l'initiative Metrobasel qui a élaboré des projets communs entre les trois pays sur la régulation des secteurs économiques, la qualité de la vie dans l'agglomération, l'offre culturelle, les énergies et l'environnement.

► Pour plus d'information : www.eurodistrictbasel.eu



L'agglomération bâloise

Des ateliers de travail sur les études PPDE

L'après-midi a été consacré à des ateliers de travail où les deux études PPDE Genève et PPDE France ont été analysées afin d'en souligner les points forts, les compléments à apporter et les conditions de réussite pour une démarche à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Zoom sur la volonté politique et le portage de l'action

Une volonté politique commune, dans le cadre d'un vrai partenariat

L'objectif de création de 100'000 emplois d'ici 2030 (dont 30'000 qui devront être localisés en France) signe l'affirmation d'une volonté politique commune, avec la recherche de solidarité et d'équité dans le développement et l'aménagement du franco-valdo-genevois. Ce point est souligné comme l'un des acquis et des points forts de la démarche qui doit se traduire dans la PPDE. Ainsi c'est un véritable partenariat qui est aujourd'hui construit. Des objectifs communs sont établis de manière concertée, avec une répartition claire des responsabilités, des engagements, des résultats à atteindre et des moyens.

Certains participants ont souligné que cela représentait la fin d'un tabou qui entachait jusqu'à présent les relations entre les acteurs et générait craintes et non-dits.

Le périmètre de travail apparaît comme pertinent et doit être stabilisé : il n'apparaîtrait pas judicieux d'envisager de nouveaux élargissements du territoire. Cela pourrait risquer de freiner la dynamique créée tout au long de ces quatre années.

Une nécessité : renforcer la coopération à travers des outils communs

De nombreux groupes ont fait ressortir la nécessité de franchir une étape dans la coopération en créant des outils communs qui soient à la hauteur des objectifs fixés et permettent de conduire de véritables actions coordonnées et fédératrices.

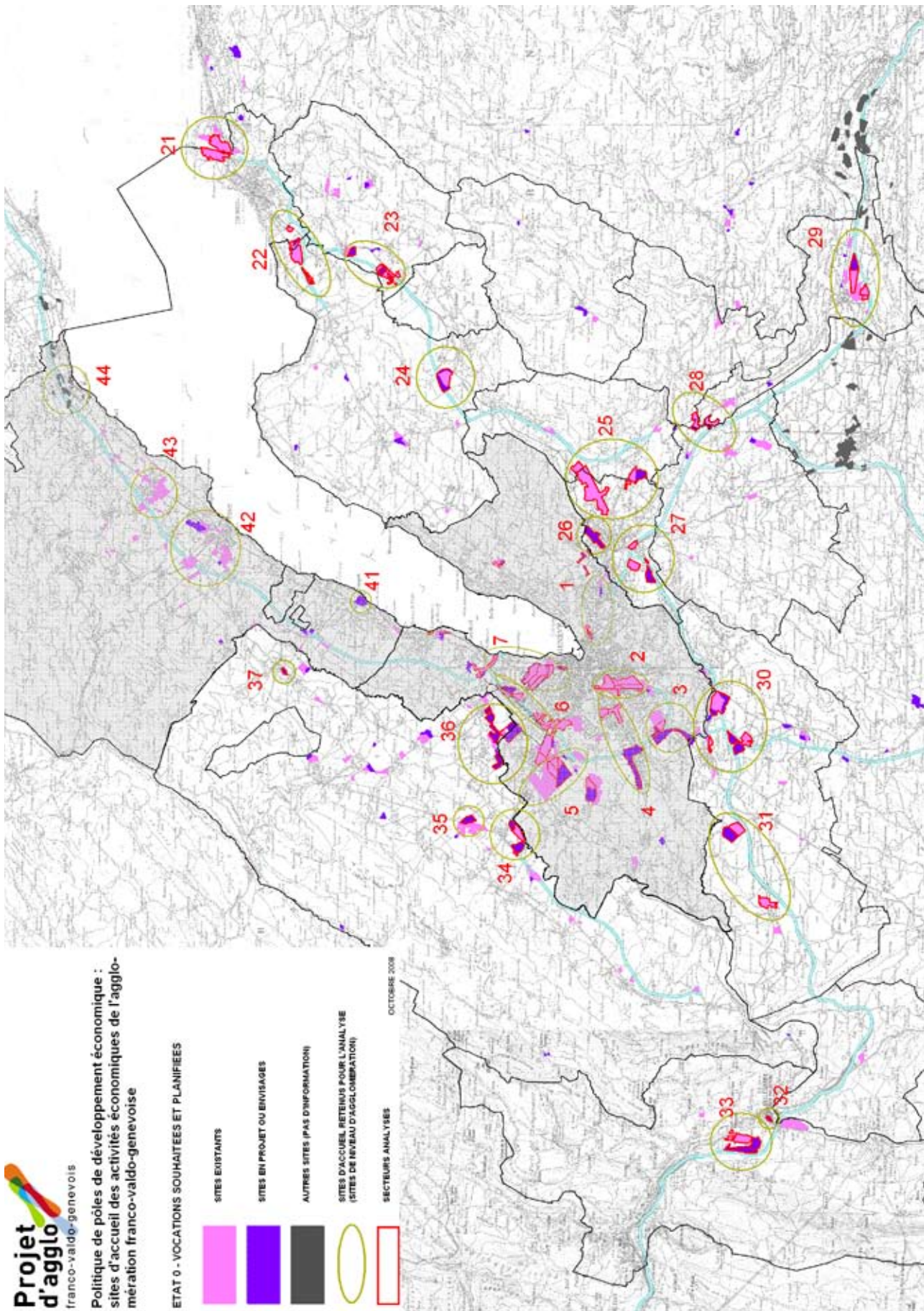
En premier lieu ressort le besoin de créer, au service des élus du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, une structure opérationnelle de portage et de mise en oeuvre du Projet, telle qu'une agence de coopération transfrontalière dans l'esprit de l'Eurodistrict Trinational de Bâle.

La question de l'appui au développement économique et de l'accueil d'activités est également soulevée. Il apparaît nécessaire de mieux coordonner les agences de développement économique en place et de structurer davantage des opérations communes, particulièrement dans le domaine de la promotion économique et du développement.

Enfin, il apparaît nécessaire d'engager une véritable politique foncière en appui de la PPDE et des différentes opérations d'aménagement. Il s'agit de mobiliser les outils et dispositifs existants de part et d'autre de la frontière et de proposer des pistes d'actions concrètes. La politique foncière doit être appréhendée à travers les outils de planification et les outils de mobilisation du foncier. Bien entendu, et de manière plus générale, l'attention doit être portée sur les sites stratégiques de développement mais aussi dans des milieux plus périurbains qui connaissent une forte pression urbaine et qu'il convient de préciser.

Une vigilance sur les équilibres infra territoriaux

L'intention d'un équilibre entre la partie française et la partie suisse est bien établi. Celui entre les différents territoires qui constituent le franco-valdo-genevois demande une attention particulière. En effet, si les études préalables à la mise en oeuvre d'une PPDE montrent une réflexion sur les différents sites d'implantation d'entreprises, celles-ci seraient judicieusement complétées par une réflexion stratégique sur la répartition des futurs emplois et des nouveaux habitants dans les



Zoom sur l'aménagement de l'espace, de l'urbanisme et de la mobilité

Une planification et une maîtrise de l'espace par la multipolarité et la mixité

Les constats sur la situation actuelle de l'agglomération en matière de foncier sont partagés et se traduisent par la volonté d'une planification commune, avec des zones de potentiel de développement économique qui sont bien identifiées grâce aux deux études PPDE.

Cette planification s'appuie également sur une logique d'optimisation des zones existantes et l'organisation du territoire en différents pôles complémentaires.

La mixité apparaît comme un objectif majeur et se décline bien en mixité fonctionnelle (combinaison d'activité, d'habitat, de services et loisirs) et économique (combinaison de différents types d'activités économiques). A noter cependant que cette dernière forme de mixité est surtout développée dans la PPDE Genève et fait défaut côté français.

Une approche intégrée de l'aménagement du territoire

L'approche proposée prend bien en compte les relations entre habitat, lieu d'emploi (localisation des activités) et mobilité. Cette approche intégrée apparaît favorable à un vrai projet de développement durable du territoire. Cependant la question de la mobilité et des déplacements appelle un traitement plus approfondi.

Assurer l'articulation entre planification et urbanisme opérationnel

Il est indispensable d'articuler la planification stratégique qui relève du Projet d'agglomération et l'urbanisme opérationnel et réglementaire qui relèvent de différents niveaux de compétences (par ex. : les communes ou leurs groupements côté français). Cette question est particulièrement sensible et une mobilisation des élus est nécessaire. Sans cela, la planification ne restera qu'intention...

Cela est d'autant plus important qu'il faudra prendre des décisions et rendre des arbitrages dans l'affectation et l'évolution des espaces, notamment des espaces agricoles.

La mixité sociale à mieux prendre en compte

Cette question de la mixité sociale apparaît importante, particulièrement du côté français car elle renvoie sur les types d'emplois qui seront créés et l'impact que cela aura sur la population. L'enjeu sera d'assurer une mixité sociale sur l'ensemble du territoire ou d'éviter ou de limiter les phénomènes de gentrification ou de ghettoïsation qui se développent naturellement.

Les services à la population, surtout pour les nouveaux emplois, ont également été mis en évidence. Il est proposé qu'ils soient mieux pris en compte dans les réflexions.

Les transports en communs à mieux intégrer

Les transports publics ou transports en communs sont considérés par de nombreux participants comme insuffisamment pris en compte. Ainsi, le projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) n'apparaît pas suffisamment intégré dans les réflexions sur la localisation des activités alors même qu'il va devenir un élément structurant fort du territoire.

Plus globalement l'analyse des sites potentiels d'accueil de nouvelles activités devrait être davantage articulée avec le réseau de transports en commun existants et les projets en court. De la même manière, il apparaît important de prendre en compte le transport des marchandises dans cette analyse.

Enfin, et encore plus globalement, nombre de participants souhaitent une prise en compte globale de la mobilité dans toutes ses composantes : routes, transports publics, modes doux de déplacement. Il est souligné la nécessité de trouver un équilibre et des articulations entre ces différents modes. Ainsi, l'idée de créer des parking silo après les péages autoroutiers, connectés aux transports en communs de l'agglomération, est-elle émise.

Zoom sur l'implantation d'activités économiques et la bi-localisation

La bi-localisation : une chance pour le territoire

Alors qu'autrefois la frontière était vécue comme une contrainte, elle apparaît pour l'une des premières fois comme une opportunité de développement économique pour les entreprises. Le principe de bi-localisation est bien compris comme étant une chance pour les entreprises de l'agglomération même si certains types d'activités n'y auront pas d'intérêt. Et elle participe évidemment à une répartition équilibrée des activités de part et d'autre de la frontière.

Ces avantages sont soulignés malgré la complexité administrative de mise en œuvre des Accords préalables sur les prix de transfert (APP)/Accords préalables sur les prix unitaires (APU). A ce titre les structures d'accompagnement ont un rôle « d'ambassadeur » et de vulgarisateur important à jouer notamment pour amener les PME/PMI à se bi-localiser.

Les scénarios de l'étude PPDE Genève : un outil d'aide à la décision

Les trois scénarios élaborés dans le cadre de l'étude PPDE Genève ont suscité un intérêt très fort et sont perçus comme des outils d'aide à la décision très utiles.

Il apparaît nécessaire de réaliser le même exercice pour la partie française, cela devrait permettre d'approfondir la réflexion sur la mixité économique et fonctionnelle qui fait défaut à l'heure actuelle sur cette partie du territoire.

La PPDE : une démarche pertinente et indispensable qui reste à compléter

Les études sur les sites potentiels d'accueil de nouvelles activités sont des outils utiles pour réfléchir et décider des orientations du territoire. Cependant certains participants ont fait part de besoins complémentaires.

La formation supérieure, les centres de recherche et les structures de formation professionnelles mériteraient d'être mieux pris en compte dans ces réflexions. Certaines qualités spécifiques à l'agglomération n'apparaissent pas dans la réflexion. C'est notamment le cas du CERN qui joue un rôle important dans le monde de la recherche et peut avoir un effet d'entraînement sur certaines activités.

L'absence, côté genevois, d'un site de développement entre côté Arve et le lac est également soulignée, ainsi que l'absence de réflexion sur le potentiel de développement économique lié aux gares du CEVA.

Il est proposé de réfléchir davantage au milieu industriel, à la fois dans une optique de parcs industriels et dans une logique de synergies entre industries.

Enfin, la question de l'harmonisation fiscale, réglementaire, juridique ou de zone franche a été abordée comme une vraie possibilité de développer la bi-localisation, même si la faisabilité n'apparaît pas évidente.



Travail en atelier



Zoom sur la démarche

Le développement durable : une toile de fond pour le projet

La démarche globale, dans son approche et ses perspectives, met en œuvre les principes mêmes du développement durable : transversalité, gouvernance, préservation des milieux et des ressources, cohésion sociale, etc.

Il serait possible d'approfondir certaines dimensions, telle que la notion d'empreinte écologique comme outil de suivi et d'évaluation du Projet. Il pourrait également être intéressant de réfléchir sur les capacités d'accueil d'activités et d'habitants selon des critères du développement durable.

Un enjeu fort : celui de l'appropriation par les élus, le grand public et les acteurs

De nombreux participants considèrent que l'un des facteurs clé de réussite du Projet repose sur la bonne mobilisation des habitants et bien évidemment des élus. Ainsi, il apparaît important de poursuivre, et peut-être renforcer, les actions de communication à leur destination.

Il apparaît également important d'assurer la mobilisation des habitants en tant que telle, dans les temps de

débat et de réflexion. Les PACA constituent un cadre intéressant dans cette perspective. Cette participation effective est le meilleur moyen d'assurer l'appropriation du Projet, et son acceptation par les habitants.

Dans le même registre, la mobilisation des acteurs économiques pourrait être renforcée, spécifiquement dans le cadre des PPDE ou plus largement dans les temps de concertation tels que les PACA.

Une démarche progressive et pragmatique

L'articulation des différents temps du Projet apparaît également comme un facteur clé essentiel de réussite. Il est important d'assurer d'une part une programmation à long terme qui réponde aux enjeux majeurs du territoire, et d'autre part d'engager rapidement les premières actions afin de répondre aux urgences et donner de la crédibilité à la démarche. Ainsi, la programmation doit être progressive et articulée à court, moyen et long termes.

Dans une optique opérationnelle, il sera utile de mieux prendre en compte, dès ce stade du Projet, les perspectives de financement des actions.

Conclusion : de l'enthousiasme, des outils et de la mixité !

Il faut souligner l'enthousiasme grandissant des acteurs pour le Projet d'agglomération qui a été perceptible au cours de cette journée : le nombre de participants, la qualité des débats et des réflexions, la maturité des propositions le soulignent.

Parmi les points essentiels, il ressort que le périmètre est un bon périmètre, il existe aujourd'hui une vraie coopération transfrontalière qu'il convient de faire fructifier.

Il ressort également des besoins forts en outils de coopération transfrontalière. Ces outils doivent être communs aux collectivités suisses et françaises et doivent être appréhendés comme des guichets uniques, aptes à simplifier et rendre plus cohérents les stratégies et les actions. Ainsi, les propositions des participants du séminaire mettent notamment en avant la nécessité :

- d'outils pour le portage opérationnel du Projet pour permettre sa mise en oeuvre et son accompagnement dans la durée ;

- de mettre en oeuvre une politique foncière active mobilisant les différents outils et dispositifs de part et d'autre de la frontière ;
- d'accompagner et traduire de manière opérationnelle les objectifs initiés dans le cadre de la PPDE.

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a bien, comme toile de fond, le développement durable du territoire et s'adosse à une transversalité des approches, pour construire une démarche intégrée, garante de sa cohérence.

Il porte également en lui une véritable ambition de mixité : mixité des activités, mixité sociale, mixité fonctionnelle qui trouve une réponse dans une ambition d'aménagement du territoire multipolaire. Il s'agit désormais de réfléchir en termes de complémentarité, d'économies d'échelle afin de sortir d'une logique unique de concurrence entre territoires.



L'agglomération franco-valdo-genevoise © Lucien Fortunati

AIRE-LA-VILLE ALLINGES AMBILLY ANIERES ANNEMASSE ANTHY-SUR-LEMAN ARBUSIGNY ARCHAMPS ARMOY ARNEX-SUR-NYON ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME ARZIER-LE-MUIDS AVULLY AVUSY AYSE BALLAISON BARDONNEX BASSINS BEAUMONT BEGNINS BELLEGARDE-SUR-VALSERINE BELLEVUE BERNEX BILLIAT BOEGE BOGEVE BOGIS-BOSSEY BONNE BONNEVILLE BONS-EN-CHABLAIS BOREX BOSSEY BURDIGNIN BURSINEL BURSINS BURTIGNY CAROUGE CARTIGNY CELIGNY CERVENS CESSY CHALLEX CHEVRY CHAMPFROMIER CHANCY CHATILLON-EN-MICHAILLE CHAVANNES-DE-BOGIS CHAVANNES-DES-BOIS CHENE-EN-SEMINE CHENE-BOUGERIES CHENE-BOURG CHENEX CHENS-SUR-LEMAN CHESEREX CHESSENAZ CHEVRIER CHEZERY-FORENS CHOULEX CLARAFOND COINSINS COLLEX-BOSSY COLLONGE-BELLERIVE COLLONGES-SOUS-SALEVE COLLONGES COLOGNY COMMUGNY CONFIGNON CONFORT CONTAMINE-SUR-ARVE COPPET CORSIER CRANS-PRES-CELYGNY CRANVES-SALES CRASSIER CROZET DARDAGNY DINGY-EN-VUACHE DIVONNE-LES-BAINS DOUVAINE DRAILLANT DUILLIER DULLY ECHENEVEX ELOISE ESSERTINES-SUR-ROLLE ETREMBIERES EXCENEVEX EYSINS FARGES FEIGERES FERNEY-VOLTAIRE FOUNEX FRANCLENS GAILLARD GENOLIER GENTHOD GEX GILLY GINGINS GIRON GIVRINS GLAND GRAND-SACONNEX GRENS GRILLY GY HABERE-LULLIN HABERE-POCHE HERMANCE INJOUX-GENISSIAT JONZIER-EPAGNY JUSSY JUVIGNY LA MURAZ LA RIPPE LACONNEX LANCRANS LANCY LE LYAUD LE VAUD LEAZ LELEX LOISIN LONGIROD LUCINGES LUINS MACHILLY MARCHISSY MARGENCEL MASSONGY MEINIER MESSERY MEYRIN MIES MIJOUX MONNETIER-MORNEX MONT-SUR-ROLLE MONTANGES NANGY NERNIER NEYDENS NYON ONEX ORCIER ORNEX PERLY-CERTOUX PERON PERRIGNIER PERROY PERS-JUSSY PETIT-BORNAND-LES-GLIERES PLAGNE PLAN-LES-OUATES POUYNY PRANGINS PREGNY-CHAMBESY PRESILLY PRESINGE PREVESSIN-MOENS PUPLINGE REIGNIER ROLLE RUSSIN SAINT-GERMAIN-SUR-RHONE SAINT-ANDRE-DE-BOEGE SAINT-CERGUE SAINT-CERGUES SAINT-GENIS-POUILLY SAINT-GEORGE SAINT-GERMAIN-DE-JOUX SAINT-JEAN-DE-GONVILLE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS SATIGNY SAUVERNY SAVIGNY SAXEL SCIENTRIER SCIEZ SEGNY SERGY SIGNY-AVENEX SORAL SURJOUX TANNAY TARTEGNIN THOIRY THONEX THONON-LES-BAINS TRELEX TROINEX VALLEIRY VANDŒUVRES VANZY VEIGY-FONCENEX VERNIER VERS VERSOIX Versonnex VETRAZ-MONTHOUX VEYRIER VICH VILLARD VILLE DE GENEVE VILLE-LA-GRAND VILLES VINZEL VIRY VOUGY VULBENS YVOIRE

Projet d'agglo



franco-valdo-genevois

Clos Babuty - 27, rue Jean Jaurès F-74100 Ambilly
Tel +33 (0) 450 04 54 08 - Fax +33 (0) 450 04 54 86
email : infos@projet-agglo.org - www.projet-agglo.org



CRFG
comité régional franco-genevois